



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

ETAT DES PRESENCES

Présents : 18

Laurent DENIS - Alain MASSON - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Estelle LECOFFRE - Anthony BARBIER - Annick CROQUELOIS - Jean-Bernard BONDUELLE - Jérôme LEBOUCHER - Sophie WAROT - Patrick POTEL - Ludovic COCQUEMPOT - Hugues LAVOGIEZ - Marjory DELAVAL - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Nathalie MAEGHT - Sabrina LOOTVOET

Pouvoirs : 8

Douglas VERSCHEURE a donné pouvoir à Laurent BRICHE
Didier VANDAELE a donné pouvoir à Marjory DELAVAL
Gabin LORGNIER a donné pouvoir à Sophie WAROT
Barbara BODART a donné pouvoir à Antoine TUSO
Sandrine LORIO a donné pouvoir à Hugues LAVOGIEZ

Absent(s) : 1

Anne GOMBERT

Président de séance : Monsieur le Maire, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Alain MASSON

La séance est ouverte à 18h30. Le Quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2025

Marchés publics

- Convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés avec le CDG62

Ressources humaines

- Protection sociale complémentaire (PSC) en matière de prévoyance

Finances

- Reconstitution de l'aide aux primo-accédants pour l'année 2025
- Reconstitution de l'aide à l'investissement des commerces pour l'année 2025
- Acquisition et vente de caveaux
- Sollicitation d'un financement auprès du Département dans le cadre de la diffusion de proximité pour le concert de l'Orchestre National de Lille
- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation du résultat 2024
- Fixation des taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025 et subventions

Le conseil municipal a rendu un hommage à Monsieur Joël DUQUENOY, Président de la CAPSO décédé le 02/04/2025.



Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2025.

1- CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE SES SERVICES ASSOCIES AVEC LE CDG 62

Vu le projet de convention transmis par le CDG62 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, en application des dispositions de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, le CDG62 a développé une offre d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la commande publique qui porte sur deux champs principaux :

- Le conseil et l'assistance juridique ;
- La dématérialisation de la commande publique.

Dans ce cadre, le CDG62 met à disposition des collectivités une plateforme de dématérialisation de la commande publique répondant à la définition de profil d'acheteur.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modalités d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et ses services associés, et précise que l'adhésion à ce service, pour une commune de moins de 350 agents, ne génère aucune contrepartie financière.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer ladite convention avec le CDG62.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

2- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) EN MATIERE DE PREVOYANCE

Vu la délibération n°2020/03 en date du 30 janvier 2020 ;

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans le domaine de la prévoyance. Le montant mensuel de la participation est fixé à ce jour à 5€ par agent.

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire est renforcé, en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025, en matière de prévoyance, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents, et en prévoyant une participation mensuelle minimale de 7€ par mois et par agent.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à une protection sociale complémentaire, en matière de prévoyance, est facultative pour les agents.



Monsieur POTEL demande si la participation est fixée à 7€ ou s'il s'agit d'une participation minimum que l'on peut augmenter.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une participation minimum de 7€ et que celle-ci peut être plus élevée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au risque prévoyance à hauteur de 7€ par mois et par agent.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

3- RECONDUCTION DE L'AIDE AUX PRIMO-ACCEDANTS POUR L'ANNEE 2025

Vu la délibération n°2021/6 ;

Depuis sa mise en œuvre, l'aide à l'accession à la propriété, de la CAPSO et des communes associées au projet, a permis d'accompagner de nombreux ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Monsieur le Maire souhaite reconduire cette aide pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide.
- De fixer le montant de la subvention à 2 000,00€ par logement pour 5 dossiers.
- D'inscrire la somme de 10 000,00€ au BP 2025.
- De valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions susmentionnées par Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

4- RECONDUCTION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2025

Vu la délibération n°2021/5 ;

Par délibération du 30 juin 2016, le Conseil Communautaire de la CAPSO a décidé de fixer un cadre pour la politique communautaire de redynamisation commerciale des centres-villes/centres-bourgs et communes rurales. Cette charte a été étendue à l'ensemble du territoire de la CAPSO par délibération du 29 septembre 2017.

Une enveloppe de 10 000,00€ a été prévue au budget 2024 de la commune, afin d'accompagner les commerces dans cette démarche. Les dépenses éligibles concernent les opérations d'aménagement ou d'équipement, y compris signalétique. Seul l'investissement est éligible à une aide.

Monsieur le Maire souhaite reconduire, pour l'année 2025, cette aide.



Madame LOOTVOET souhaiterait savoir si cette aide est rétroactive.

Monsieur le Maire précise que l'aide de la commune est versée sur factures, une fois les travaux effectués et payés par le commerce.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accompagner le soutien financier de la CAPSO dans le cadre des travaux d'attractivité et d'accessibilité des commerces,
- De fixer la participation financière à 20% du montant des travaux HT, plafonnée à 2 000,00€,
- De financer la réalisation de 5 opérations par an,
- D'inscrire les crédits de 10 000,00€ au BP 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions susmentionnées par Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

5- ACQUISITION ET VENTE DE CAVEAUX

Vu les Articles L2223-13 et 14 du CGCT ;

Vu la délibération n°2021/43 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les 17 caveaux acquis en 2021 ont été vendus, et qu'il convient d'en acquérir 17 nouveaux (15 caveaux 2 cases et 2 caveaux 3 cases).

Monsieur le Maire précise qu'un appel d'offre a été effectué et que les devis reçus proviennent des sociétés de pompes funèbres HARLAY et DEVAUX. Il rappelle que lancer cet appel d'offre permet aux familles d'économiser sur le coût d'achat d'un caveau. L'offre des pompes funèbres HARLAY a été retenue.

Le coût total de cette acquisition pour 17 caveaux s'élève à 21 206.76 €. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de vente d'un caveau à :

- Caveau 2 cases : 1 217.46 €
- Caveau 3 cases : 1 472.46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision de Monsieur le Maire.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

6- SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DE PROXIMITE POUR LE CONCERT DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme l'année précédente, l'Orchestre Nationale de Lille se produira le mercredi 10 septembre 2025 à 20h à l'Eglise St Léger.

Ce projet représente un coût global de 2 000.00€ HT et peut être financé en partie par le conseil départemental, au titre de la diffusion de proximité.



Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre ce projet et solliciter un financement auprès du Département, au titre de la diffusion de proximité, dans le cadre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ledit financement auprès du Département et à signer tous documents afférents à ce projet.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Vu le Code Général des collectivités Territorial,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Saint-Omer.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2024 du budget de la commune établi par Monsieur Le Maire et les écritures du compte de gestion 2024 du Comptable Public.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 578 285.38	3 027 496.57
	Section d'investissement	2 324 229.44	1 512 076.11
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0.00	1 163 055.98
	Reports en section d'investissement	297 405.57	0.00
Total (réalisations + reports)		5 199 920.39	5 702 628.66
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	136 286,91
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	136 286,91
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 578 285.38	4 190 552.55
	Section d'investissement	2 621 635.01	1 648 363,02
	Total cumulé	5 199 920.39	5 838 915.57



Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De voter les dispositions ci-dessus.

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

8- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2024 adopté le 10 avril 2024,

Vu les décisions modificatives adoptées les 28 mai et 18 septembre 2024,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 qui se résument ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 578 285.38	3 027 496.57
	Section d'investissement	2 324 229.44	1 512 076.11
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0.00	1 163 055.98
	Reports en section d'investissement	297 405.57	0.00
Total (réalisations + reports)		5 199 920.39	5 702 628.66
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	136 286,91
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	136 286,91
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 578 285.38	4 190 552.55
	Section d'investissement	2 621 635.01	1 648 363,02



	Total cumulé	5 199 920.39	5 838 915.57
--	---------------------	--------------	--------------

Monsieur BONDUELLE s'interroge au sujet des subventions octroyées à la commune par l'Etat, liées aux inondations et souhaiterait savoir si les soldes ont été perçus.

Monsieur le Maire indique que la subvention concernant le fonctionnement a été perçue dans sa totalité en 2024. Cependant, concernant les travaux d'investissement (voirie), un acompte de 30% de la subvention a été perçu. 70% reste à percevoir.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Hugues LAVOGIEZ, adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter le compte administratif de l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte de gestion du receveur municipal pour le même exercice.

VOTE

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

9- AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	☒ 25
Nombre de membres présents	☒ 25
Nombre de suffrages exprimés	☒ 25
Votes	Contre ☐ Pour ☒
DELIB 2025-18	

COMMUNE DE EPERLEQUES
DELIBERATION
DU 2 AVRIL 2025
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	☒ 25
Nombre de membres présents	☒ 25
Nombre de suffrages exprimés	☒ 25
Votes	Contre ☐ Pour ☒
Date de la convocation 18/03/2025 Séance du 2 avril 2025 à 18 heures 30	

Le 2 avril 2025, réuni sous la présidence (1) de Monsieur LAVOGIEZ Hugues, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Laurent DENIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 287 216,85 €	297 405,57		297 405,57 €	1 287 216,85 €
Part affectée à investissements		124 160,87 €			0,00 €	-124 160,87 €
Opérations de l'exercice	2 578 285,38 €	3 027 495,57 €	2 324 229,44 €	1 512 076,11 €	4 902 514,82 €	4 539 572,68 €
Totaux	2 578 285,38 €	4 190 552,55 €	2 621 635,01 €	1 512 076,11 €	5 199 920,39 €	5 702 628,66 €
Résultat de clôture		1 612 267,17 €	1 109 558,90 €			502 708,27 €
	Besoin de financement		1 109 558,90 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES		136 286,91 €			
	Besoin total de financement		973 271,99 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

973 271,99 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
638 995,18 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. BARTHELEMY, BONDUELLE, BOUTIER, BOUTIER, L. COSSU, F. FORT, L. GROSSELOIS, A. DELAVAL, A. DENAIDE, S. DENIS, L. FOSSEME, E. LAVOGIEZ, H. LEBLANC, J. LECOFFRE, E. LEBLANC, S. MACHET, N. PIERON, A. POTEL, P. TOSC, A. WAILLET, G.

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

LAVOGIEZ Hugues

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

DENIS Laurent

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est dressé le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable.



10- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu le CGCT ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2024 ;

Pour rappel : en 2021, le taux de la taxe sur le foncier bâti des communes a été recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 (16.69%) et du taux du Département 2020 (22.26%). Les communes n'avaient plus à voter de taux de taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'année 2023, un taux de taxe d'habitation doit être à nouveau voté, pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

- **Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 38.95 %**
- **Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 43,56 %**
- **Taux de TAXE D'HABITATION des résidences secondaires : 18.87 %**

VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

11- BUDGET PRIMITIF 2025 ET SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 mars 2025,

Le Budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 4 mars 2025, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

Le Budget de la commune d'Eperlecques établi en M57, est proposé au vote par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée, en application du CGCT, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La proposition de vote du budget Primitif 2025 est la suivante :

1- Section d'investissement

Le budget 2025 s'équilibre en investissement à la somme de 3 156 606.43€

2- Section de fonctionnement

Le budget 2025 est équilibré en fonctionnement à la somme de 3 418 871.14€



Le budget total est donc de 6 575 477.57€.

Monsieur COCQUEMPOT souhaiterait avoir une explication au sujet de la baisse des recettes de fonctionnement d'environ 400 000.00€.

Monsieur le Maire indique que la subvention exceptionnelle liée aux inondations a été perçue en 2024 et que de nombreuses indemnités journalières (liées aux arrêts maladie des agents) ont été perçues. Monsieur le Maire rappelle également que les recettes de fonctionnement sont prévues a minima pour éviter toutes mauvaises surprises (par exemple : pas d'indemnité journalière prévue, vente de 2/3 caveaux dans le cimetière...).

Monsieur COCQUEMPOT voudrait savoir pourquoi les recettes baissent mais pas les dépenses.

Monsieur le Maire explique que la prévision des dépenses est basée sur la prévision des recettes, et que le budget doit être voté à l'équilibre : ce qui veut dire que même si toutes les crédits prévus en dépenses ne seront pas utilisés, il faut tout de même les inscrire pour équilibrer la section.

Monsieur le Maire évoque les subventions et rappelle que, contrairement à l'année précédente, aucune subvention exceptionnelle n'est prévue pour les écoles (La Liette et Saint-Joseph) étant donné qu'aucun voyage n'est prévu pour cette année (ski, classe verte).

Madame FOSSETTE précise qu'il n'y aura peut-être plus de voyage organisé pour l'école privée Saint-Joseph.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De voter le Budget Primitif 2025 conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 013 941.29
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 570 337.65
014	Atténuations de produits	293 907.56
65	Autres charges de gestion courante	286 292.61
66	Charges financières	77 416.85
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	30 000.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	138 975.18
TOTAL		3 418 871.14



RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
013	Atténuations de charges	9 317.90
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 572.47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	160 018.00
731	Fiscalité locale	1 167 191.00
74	Dotations et participations	1 229 026.00
75	Autres produits de gestion courante	24 814.24
76	Produits financiers	100.00
042	Opérations d'ordre transfert sections	26 836.35
002	Résultat de fonctionnement reporté	638 995.18
TOTAL		3 418 871.14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	0.00
204	Subventions d'équipement versées	53 579.66
21	Immobilisations corporelles	1 676 662.10
23	Immobilisations en cours	10 480.24
16	Emprunts et dettes assimilées	219 611.28
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	26 836.35
041	Opérations patrimoniales	59 877.90
001	Solde exécution négatif reporté N-1	1 109 558.90
TOTAL		3 156 606.43

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
13	Subventions d'investissement	1 669 481.36
10	Dotations, fonds divers et réserves	285 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	973 271.99
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 975.18
041	Opérations patrimoniales	59 877.90
TOTAL		3 156 606.43

- D'autre part, après avoir délibéré, et sur avis favorable de la commission des finances du 12 mars 2025, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'octroyer 31 935,00€ de subventions aux diverses associations (Article 65748 du Budget Primitif) et 20 000,00 € au CCAS de la commune (Article 65736212 du Budget Primitif).



VOTE

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Recrutement BONDUELLE pour la période de juin à décembre
- 17/04/2025 : recrutement LIDL
- Rappel de la suppression du réseau cuivre à partir de 2028 : fibre
- Travaux d'entretien prévus sur la Liette par la 7^{ème} section des wateringues en 2025
- Les travaux de voirie du centre redémarreront après les vacances de Pâques (LEROY TP)
- Goudronnage du parking à Bleue-maison + trottoirs rue du Ranch et rue Saint Gilles (ALLIANCES TP)
- Installation du poteau par Enedis à l'impasse des 8 maisons (la ligne sera enterrée)
- Création d'une zone parking impasse des 8 maisons suite à la démolition des garages
- Coulage des bordures rue de Bleue-Maison réalisé
- Goudronnage prévu fin août rue de Bleue-Maison
- Voiture autopartage mise à disposition par la CAPSO branchée (attente d'information pour l'utilisation) au centre
- Vélos électriques mis à disposition par la CAPSO au centre : 0.50€ inscription + 0.50€/heure (installation prévue également à la gare)
- Purge effectuée ce jour par le Département rue de la Meullemotte
- 05/04/2025 : Parcours du cœur à 14h à la MAS
- 08/04/2025 : Animation EDEN 62 « Tout connaître sur les oiseaux » à la médiathèque
- 10/04/2025 : Animation EDEN 62 balade et observation des oiseaux à la forêt d'Eperlecques
- 16/04/2025 : Animation LPO découverte et jeux autour des hirondelles à la médiathèque
- 23/04/2025 : Inauguration de la médiathèque
- 25/04/2025 : Troc aux plants et inauguration de la grainothèque
- Informations au sujet de la création de l'association du patrimoine (document annexé en PJ)

Le secrétaire de séance,

Alain MASSON

Le Maire,

Laurent DENIS



